

# Séance du Conseil municipal du jeudi 7 avril 2022 Procès-verbal n°301

Présent-e-s: M. Sylvain Fuser (président)

M. Frédéric Bieri (vice-président)
M. Didier Maison (secrétaire)
M. Mickael Batista da Silva
Mme Magali Besse Giorgi
Mme Deborah Brindley
Mme Mitzi Carmona
M. Stéphane Deléchat
Mme Natacha Gonzalez
Mme Corinne Maison
Mme Ana Ménétrey
Mme Nina Rime
M. Pierre Sutter

Excusées: Mme Verena Jendoubi

Mme Eva Keiflin

Exécutif: M. Vincent Mottet, maire

M. Cyril Baudin, adjoint M. Pascal Dethiollaz, adjoint

Verbaliste: Mme Arlette Blattner

## Ordre du jour :

1. Approbation du PV n° 300 de la séance du Conseil municipal du 3 février 2022

- 2. Communications et échéancier du Bureau du Conseil municipal
- 3. Communications du maire et des adjoints
- 4. Rapport de la commission de l'environnement du 28 février 2022
- 5. Rapport de la commission culture, sports et loisirs du 5 avril 2022
- 6. Proposition du maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2022 de Frs 22'000.- destiné à couvrir des dépenses non prévues pour le système de filtration de la piscine
- 7. Distribution et présentation des comptes 2021
- 8. Questions orales / écrites
- 9. Divers

Questions du public

Le président ouvre la séance à 19h30, excusant les absences de Mmes Jendoubi et Keiflin. Il demande une minute de silence suite au drame qui s'est récemment produit dans la commune. Il propose ensuite d'ajouter un point à l'ordre du jour, soit le rapport de la commission culture, sports et loisirs qui s'est tenue le 5 avril, qui sera le point 5. Cette proposition de modification est acceptée par le Conseil municipal.

## 1. Approbation du PV n° 300 de la séance du Conseil municipal du 3 février 2022

Mme Rime demande une correction à la page 4, huitième ligne avant la fin : « Mme Rime *ne pense pas* que le nombre de personnes volontaires augmentera si ... ». Avec cette remarque, le procès-verbal de la séance du 3 février 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

# 2. Communications et échéancier du Bureau du Conseil municipal

Le président annonce que quelques mises à jour ont été effectuées dans l'échéancier du Conseil municipal et qu'un point (eau colorée) est désormais terminé. Il informe par ailleurs :

- qu'un courriel a été adressé à l'exécutif et au Conseil municipal par M. Stéphane Paquier, habitant de la commune, concernant le stationnement aux abords de la salle de St-Gervais. Après discussion au sein du Bureau du Conseil municipal et considérant que l'exécutif a l'affaire en mains, le président propose de ne pas donner suite en tant que Conseil municipal et de laisser l'exécutif gérer cette question.
- que **M. Mottet** a reçu le 22 mars 2022 un courrier de M. Serge Dal Busco, conseiller d'Etat du Département des infrastructures, dont il donne lecture :
  - « Monsieur le Maire, votre courrier du 6 mars 2022 (concernant le réexamen de la fiche PSIA de l'aéroport international de Genève) m'est bien parvenu et a retenu ma meilleure attention. Après consultation, le Département du territoire est disposé à ce qu'une rencontre conjointe ait lieu. Cependant, comme déjà indiqué, au vu du calendrier et des agendas de chacun, une rencontre à l'automne semble la plus opportune. Nous vous proposerons ainsi plusieurs dates possibles à la fois pour le Département du territoire et celui des infrastructures dans le courant de l'été. Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, ... ».
  - M. Fuser a l'impression que les responsables des départements concernés se moquent des autorités d'Avully en évoquant un rendez-vous dans 6 mois. Lorsqu'il s'agit de vouloir créer une place de stationnement pour les gens du voyage sur le territoire communal, qui plus est dans une zone polluée et inondable, le Conseiller d'Etat en charge du dossier trouve le temps, dans les 10 jours, de rencontrer les autorités communales! M. Fuser demande à l'exécutif d'exiger une rencontre au plus vite, au moins avant l'été. M. Dethiollaz rappelle que la commune, au travers de deux courriers envoyés par M. Mottet, a déjà fait cette proposition, sans succès. La commune se retrouve démunie face à la même réponse qui lui est adressée par M. Dal Busco, réponse selon laquelle un rendez-vous n'est pas possible avant l'automne. L'exécutif en fera cependant directement mention aux magistrats concernés lors d'une prochaine rencontre, par exemple, dans le cadre des séances de l'ACG. De plus, l'exécutif a appris par d'autres sources que la révision de la fiche PSIA pourrait être en cours à Berne actuellement, mais sans en avoir la confirmation.

# 3. Communications du maire et des adjoints

## M. Mottet indique:

- que l'exécutif est en mesure de présenter au Conseil municipal le programme de législature.
   Il propose de le faire dans le cadre d'une commission plénière afin de répondre à toutes les questions.
   Il prie les membres du Conseil municipal de retenir d'ores et déjà la date du 23 mai, à 18h30.
- que la commune a versé CHF 1'000.- à la Chaîne du Bonheur dans le cadre des opérations humanitaires menées en Ukraine.
- que le projet de rénovation et de création de 8 logements au Presbytère est désormais officiellement terminé, le crédit de construction ayant été bouclé. Malgré toutes les mauvaises surprises qu'une telle opération a pu réserver, malgré le Covid, autant d'éléments

qui ont renchéri de manière conséquente les coûts, ceux-ci ont été maîtrisés. Le coût total s'élève à CHF 6'798'584.21 pour un crédit voté par le Conseil municipal de CHF 6'810'000.-laissant apparaître une économie de CHF 11'415.69. Pour rappel, l'acquisition de la parcelle dite « du presbytère » a eu lieu en 2011.

#### M. Baudin fait savoir:

- qu'à la question posée lors de la dernière séance du Conseil municipal à propos du chauffage à la bibliothèque, il peut apporter les réponses suivantes : suite à des demandes des responsables de la bibliothèque au sujet de la température de ce local, la commune avait procédé il y a quelques années à l'installation de vannes thermostatiques et demandé à la régie, qui fournit le chauffage de ce bâtiment, de monter la température. Depuis, aucune demande ou plainte n'est parvenue à la commune. Les éventuelles déperditions de chaleur sont structurelles.
- qu'à la question posée lors de la dernière séance du Conseil municipal à propos des luminaires à l'entrée du local « GenA », il peut répondre que les ampoules ont été changées, car elles étaient effectivement défectueuses. La lumière est enclenchée grâce à un détecteur, qui a été testé et qui fonctionne.

## M. Dethiollaz informe:

- que deux noyers ont été plantés sur la parcelle de la fontaine des Tanquons. Un troène, un tilleul et un cerisier à fleurs ont été plantés entre les 42-48 Moulin-Roget et les villas de la route d'Epeisses.
- que le chimiste cantonal a envoyé un courrier à l'ensemble des régies/propriétaires de Gennecy indiquant que si le problème d'eau jaune persistait, ce n'était plus du ressort des SIG. Par ailleurs, plus de 30 prélèvements ont eu lieu par le SCAV et aucun n'indique une valeur non conforme.

Le président remercie M. Baudin d'avoir effectué les démarches nécessaires pour augmenter la température de la bibliothèque. Il rappelle que les demandes allaient aussi dans le sens d'une réfection plus globale et d'une amélioration de l'isolation de ce bâtiment qui comporte beaucoup de fenêtres qui ne sont pas aux normes actuelles. L'amélioration de l'isolation pourrait faire baisser la facture de chauffage. M. Baudin fait savoir que la question de la réfection de ce bâtiment est actuellement en réflexion.

Le président demandant si l'exécutif dispose de nouvelles récentes concernant l'installation de bornes de recharge électrique à la route d'Epeisses, M. Dethiollaz explique que le technicien communal a eu rendezvous sur place ce lundi avec les SIG. Comme le point initialement prévu ne fournissait pas d'électricité en suffisance, une solution a dû être trouvée : le point sera raccordé aux immeubles proches de celui-ci. Un planning précis des interventions sera effectué pour suivre ce dossier, qui a débuté il y a 4 ans sur l'intervention de M. Dethiollaz, alors conseiller municipal.

# 4. Rapport de la commission de l'environnement du 28 février 2022

M. Bieri, président de la commission de l'environnement, résume la séance du 28 février : en préambule, le président a donné quelques informations sur la politique agricole qui existe depuis 1870 en Suisse et a été modifiée en 1996. M. Nicolas Amann, biologiste, a ensuite présenté le réseau Champagne, dont l'objectif est de mettre en place des surfaces de la Champagne en culture écologique pour promouvoir la biodiversité dans les zones agricoles. Les structures mises en place ont permis de maintenir et de restaurer différentes espèces dans la commune d'Avully (lièvre brun, alouette chevêche, bruant proyer et autres espèces). Le dernier point de la séance a été consacré à une discussion sur le courrier de M. Philippe Tièche qui attirait l'attention sur le fait que certains agriculteurs semblaient ne pas prendre garde aux produits sanitaires utilisés pour les pulvérisations dans leurs champs, ce qui pourrait causer la mort des abeilles. Il a été expliqué à ce propos qu'il existe un organe de contrôle cantonal pour attester des interventions de chaque agriculteur en matière de traitement et qu'aucune application de produit phytosanitaire n'a été effectuée ces derniers mois sur la parcelle adjacente à la ruche de M. Tièche; en effet, il est interdit d'appliquer des produits phytosanitaires dans l'agriculture en Suisse du 1er novembre au 15 février. Un commissaire a mentionné un article de la Tribune de Genève qui parle d'un parasite qui détruit les abeilles, le varroa, qui a décimé plus de 30% des ruchers sur le canton de Genève en 2021. La commission propose de demander à l'exécutif de répondre à M. Tièche que le problème qu'il soulève est un problème privé et ne concerne pas la commune.

## 5. Rapport de la commission culture, sports et loisirs du 5 avril 2022

Mme Besse Giorgi, présidente de la commission, résume la séance du 5 avril : lors d'une précédente séance, la commission avait demandé à l'exécutif de contacter un prestataire pour un projet d'aménagement de la zone de Hobbyland comportant un module de *street workout*. M. Baudin a présenté un projet à la commission qui propose d'aménager l'espace du Hobbyland non seulement avec un module de *street workout*, mais également avec une table de ping-pong (déjà en place), un baby-foot, ainsi que divers éléments composant un petit *skatepark*. Après discussion, la commission a approuvé ce projet à l'unanimité. La commission avait également souhaité qu'une piste de *pumptrack* soit construite sur le terrain du Banc-de-Pierre, ce qui ne sera pas possible, ce terrain étant en zone agricole. A l'unanimité, la commission a décidé de mettre ce projet en suspens. La commission demande au Conseil municipal d'accepter le projet d'aménagement du Hobbyland présenté par M. Baudin. Ce dernier demandera une ou deux contre-offre(s), afin de voir si le prix de celui-ci peut varier. M. Fuser remercie le technicien communal pour le travail qui a été effectué. Il remercie également l'exécutif d'avoir répondu à la demande de la commission.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal suit les recommandations de la commission et approuve le projet présenté par **M. Baudin**.

6. Proposition du maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2022 de CHF 22'000.- destiné à couvrir des dépenses non prévues pour le système de filtration de la piscine

M. Mottet indique que le technicien communal a attiré l'attention de l'exécutif sur les nouvelles exigences sanitaires édictées concernant la qualité de l'eau de la piscine. La seule technologie actuelle existante permettant de capter et de fixer les chlorates contenus dans l'eau consiste à installer un filtre à charbon actif.

Vu que le système de filtration de la piscine scolaire a dû être adapté en 2017 pour permettre de satisfaire la qualité de l'eau aux nouvelles exigences sanitaires édictées, notamment concernant la teneur en chlorates contenus dans l'eau,

vu que la seule technologie existante à l'époque –et encore aujourd'hui- permettant de capter et de fixer ces chlorates consistait à installer un filtre à charbon actif,

vu que le charbon contenu dans ces filtres doit être changé régulièrement, du fait qu'il se trouve à un moment saturé,

vu qu'il n'est pas possible de connaître à l'avance quand le charbon actif sera saturé, les spécialistes estimant que cela peut survenir entre six mois et cinq ans après son installation,

vu que la qualité de l'eau de la piscine d'Avully ne correspond plus aux normes édictées depuis mi-janvier 2022 et qu'il a été démontré que cela est dû à la saturation dudit charbon,

vu que cela nécessite une intervention rapide, le respect des normes quant à la qualité de l'eau étant actuellement assuré manuellement, en vidant et rajoutant de l'eau en grande quantité,

vu que cette intervention consiste en une opération de pompage et de destruction, dans les normes environnementales imposées, de 1000 kg de charbon et de 600 kg de sable de quartz, de révision et du nettoyage des 3 filtres ainsi que de la fourniture de matériaux neufs, en quantité égale à ceux évacués,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ainsi qu'à l'art. 51 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017, sur proposition du maire,

# par xx voix, le Conseil municipal décide

- 1. D'ouvrir au maire un crédit budgétaire supplémentaire 2022 de Frs 22'000 destiné à couvrir des dépenses d'entretien non prévues sur le système de filtration de la piscine d'Avully.
- 2. De comptabiliser ce montant dans le compte de fonctionnement 2022 sur le compte 3410.10.31440.00.
- 3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

Par 12 voix pour (unanimité des membres présents), le Conseil municipal approuve cette proposition.

## 7. Distribution et présentation des comptes 2021

Les comptes annuels 2021 sont remis aux conseillers municipaux. En attendant que la commission des finances les étudie lors de sa séance du 25 avril, **M. Mottet** les présente :

#### 1.1 GENERALITES

Conformément à la LAC ainsi qu'au RAC, notamment aux dispositions votées par le Grand Conseil à travers la loi 11787, le budget ainsi que les comptes 2021 sont présentés selon le modèle de compte harmonisé 2 (mch2). Conformément aux obligations, la commune s'est par ailleurs dotée d'un système de contrôle interne (SCI).

Certaines données liées à la fiscalité ne peuvent soutenir la comparaison avec le budget car elles ne peuvent être estimées – ou leur estimation ne serait que statistique – au moment de l'élaboration budgétaire.

#### 1.2 RESULTATS GLOBAUX ET COMPARAISONS

# Compte de résultat

Le compte de résultat reflète l'intégralité de l'activité financière de la commune. Il intègre l'ensemble des résultats, soit :

- le résultat d'exploitation : reflet de l'activité générale hors charges et revenus financiers ;
- le résultat financier : résultat d'exploitation + charges et revenus financiers, provenant pour une large partie de l'activité générée par les immeubles locatifs. Sont également intégrés dans ce résultat les éventuels revenus ou pertes liés aux placements financiers ;
  - → Le résultat d'exploitation et le résultat financier composent le résultat opérationnel.
- le résultat extraordinaire: formé des charges extraordinaires, telles que les amortissements complémentaires, par exemple et des revenus extraordinaires.

Les comptes 2021 de la commune bouclent sur un excédent de revenus du compte de résultat de Frs 1'437'870.25.

Comparaison budget 2021 – compte 2021 (%)		
Charges	- 18 %	
Revenus	+13 %	

Comparaison compte 2020 – compte 2021 (%)		
Charges	- 10 %	
Revenus	+16 %	

Structure des revenus perçus par la commune (%)		
Fiscalité « directe »	48 %	
Fiscalité du système péréquatif et compensations	26 %	
Total fiscalité	74 %	
Loyer des immeubles locatifs	18 %	
Locations infrastructures, ventes de prestations, revenus financiers	5 %	
Autres (subv, taxes, particip., redevances, remboursements, émoluments, amendes		

Commentaire : la commune reste fortement dépendante des mécanismes issus de la péréquation intercommunale (1/4 de la fiscalité). La liste des bénéficiaires augmente tandis que la manne à répartir diminue. Il faut donc s'attendre à percevoir clairement moins ces prochaines années.

# 1.3 ELEMENTS MARQUANTS

## Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation, soit le résultat sans les charges et revenus financiers, laisse apparaître quant à lui un excédent de revenus de **Frs 802'776.74.** 

# Charges d'exploitation

Globalement, les charges d'exploitation ont été particulièrement contenues par rapport au budget (Frs - 895'000.-), tout en restant cependant relativement proches du résultat 2020 (Frs -90'000.-). Ce sont dans les dépenses de biens et services que la différence est la plus notable (Frs - 733'000.-).

Cette différence budget-compte, et notamment dans cette catégorie de dépenses, peut s'expliquer partiellement par le fait que la visibilité existante au moment de l'élaboration du budget 2021 était particulièrement compliquée, du fait de la situation instable dans laquelle nous étions plongés. Une certaine prudence s'imposait, soutenue par le Conseil municipal qui a voté à l'unanimité le projet de budget 2021. Il est à relever par ailleurs que les circuits d'approvisionnement ont été ralentis, que des travaux ou entretiens n'ont pu être menés par le fait que nombre d'entreprises n'étaient pas en pleines capacités de leurs moyens d'interventions et que l'activité générale est restée perturbée. Autant d'éléments qui expliquent donc, en grande partie, un tassement global de l'activité.

#### Revenus d'exploitation

Sur Frs 480'000.- de revenus fiscaux supplémentaires par rapport aux attentes (budget), plus de Frs 387'000.- proviennent du fonds de péréquation intercommunal. A l'instar du canton, et grâce aux mécanismes péréquatifs, l'activité économique générale ruisselle positivement sur les comptes de la Commune d'Avully.

Il convient par contre de relever que les impôts issus des personnes physiques de la commune se situent en-deçà de ce qui était attendu au budget (Frs – 128'000.-), tout en précisant qu'ils sont tout de même supérieurs de Frs 90'000.- à ceux de 2020 et que les correctifs sur les années précédentes offrent encore près de Frs 120'000.- de revenus supplémentaires par rapport aux correctifs calculés en 2020.

## Résultat financier

## Charges du PF - intérêts passifs, dettes

L'intégration au budget de fonctionnement des intérêts passifs du PF n'ayant pas lieu d'être, ce sont près de Frs 130'000.- de charges financières, sur un total de Frs 151'000.-, qui justifient ce résultat. Sans cela, les charges financières auraient été dans la cible budgétaire.

La politique d'intérêts négatifs de la BNS a perduré et l'entier des instituts financiers a, dès cette année, répercuté ces charges sur leur clientèle, notamment en abaissant les seuils au-dessus desquels des intérêts négatifs étaient perçus. La commune a néanmoins pu placer Frs 3'000'000.- (somme maximale admise) dans le compte courant qu'elle détient auprès de l'Etat, à un taux de 0 %, minimisant ainsi au mieux l'impact de cette mesure désormais, semble-t-il, bien ancrée.

# Revenus du PF - légère appréciation des titres

Comme il en est maintenant habituel, la variation des titres BCGe peut à elle seule influer plus ou moins fortement sur le résultat financier. En l'espèce, les titres BCGe ayant enregistré une légère hausse (Frs 160.50 au 31.12.21 contre Frs 159.- au 31.12.20), environ Frs 20'600.- ont été comptabilisés aux revenus alors que plus de Frs 489'000.- l'étaient aux charges en 2020.

# 8. Questions orales / écrites

Aucune question écrite n'a été reçue. Aucune question orale n'est posée.

# 9. Divers

Journée « propreté »

M. Dethiollaz rappelle que la journée « propreté » ou *Clean-Up-Day* aura lieu le 17 septembre 2022. Une demande de bénévoles a été adressée au Conseil municipal et à toutes les sociétés communales. M. Dethiollaz encourage les conseillers municipaux à organiser un groupe ou à relayer l'information, afin que cette journée puisse se dérouler dans de bonnes conditions. M. Fuser répète l'analyse qu'il a faite et déjà exprimée quant à ce type d'opération : il s'agit, selon lui, de réunir des personnes qui se soucient tout

au long de l'année de la question des déchets pour ramasser les déchets de ceux qui ne se soucient jamais de cette problématique.

## **Votations**

M. Fuser est président du local de vote depuis quelques années et convoque les jeunes qui participeront au dépouillement des bulletins de vote. A plusieurs reprises, les jeunes ont fait des commentaires, estimant que les sujets des votations étaient compliqués et difficiles à comprendre, même en se donnant la peine de lire le fascicule expliquant ces sujets. Il a pensé à *easyvote*, qui prépare des brochures explicatives simples présentant les arguments du oui et ceux du non de la façon la plus impartiale possible. Il a donc demandé à *easyvote* de lui faire des propositions avec des devis, car il aimerait que la commune accepte d'envoyer les brochures *easyvote* aux jeunes citoyens d'Avully entre 18 et 25 ans, bien qu'il soit possible d'étendre cette offre à l'ensemble de la population de la commune. Le budget serait d'environ CHF 1'800.-/an, ce qui semble un budget raisonnable pour promouvoir l'exercice des droits civiques. Les responsables d'*easyvote* sont prêts à se présenter devant le Conseil municipal, si c'est le souhait de celui-ci. M. Fuser propose qu'un essai d'une année soit tenté. M. Dethiollaz remercie M. Fuser pour sa proposition, qu'il estime intéressante. Il propose d'en parler ensemble pour convenir de la meilleure suite à donner à ce sujet.

La séance est levée à 20h15.		
	Questions du public	
Le Président		Le Secrétaire